

UN SIRVENTÉS  
EN  
FAVEUR DE RAIMON VII

(1216)

VON

A. JEANROY

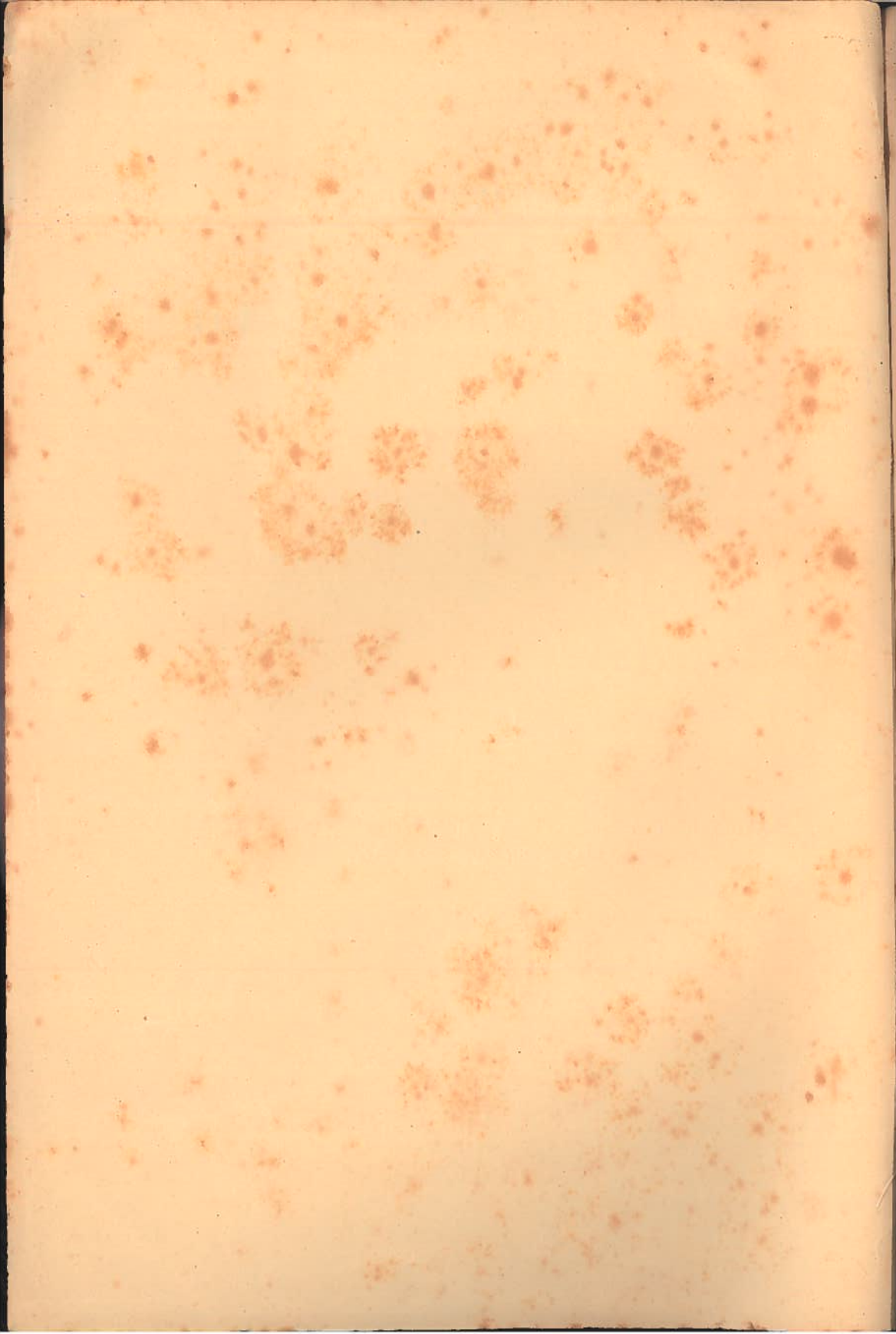
---

SONDERABDRUCK AUS BAUSTEINE ZUR ROMANISCHEN PHILOLOGIE  
FESTGABE FÜR ADOLFO MUSSAFIA

---

HALLE A. D. S.  
VERLAG VON MAX NIEMEYER

1905



Un sirventés en faveur de Raimon VII (1216).

---



Tomier et Palazi étaient, d'après leur ancienne biographie, deux chevaliers de Tarascon qui „faisaient des sirventés au sujet du roi d'Aragon, du comte (*sic*) de Provence et de Toulouse et de celui du Baus, et des choses dont on discourait en Provence“. <sup>1)</sup> De ces sirventés il ne nous reste que deux. <sup>2)</sup> L'un a été publié par M. Appel dans sa *Chrestomathie*; <sup>3)</sup> c'est de l'autre que je vais donner ici une édition critique, accompagnée d'un commentaire qui permettra d'en fixer la date et d'en saisir les diverses allusions. <sup>4)</sup>

Texte de *K* fol. 176 v°; var. de *I* fol. 191 r° et de *D* fol. 193 v°. <sup>5)</sup>

1                    I    Si col flacs molins torneja  
                          Quan trop d'aigual desespleja,  
                          Trop de rasons mi refreja,

---

1 mollins *D*.    2 can *D*, quan *I*; despleia *IK*.    3 trops *DIK*; derrazons *D*.

---

<sup>1)</sup> Raynouard, *Choix de poésies* V, 274.

<sup>2)</sup> Il est fort probable que le biographe n'en connaissait pas davantage; au moins tous les personnages qu'il cite sont mentionnés ou désignés clairement dans les deux pièces que nous possédons.

<sup>3)</sup> 2<sup>e</sup> éd., p. 107. Il est fâcheux que le caractère de cet ouvrage ait empêché M. Appel d'y joindre un commentaire historique. Je compte bientôt publier quelques notes sur ce sujet dans les *Annales du Midi*.

<sup>4)</sup> Je suis déjà confus d'avoir occupé ici tant de place, une place disproportionnée peut-être avec l'importance du sujet. Aussi réduirai-je le commentaire grammatical au strict nécessaire.

<sup>5)</sup> Je dois les variantes de *I* à mon ami A. Thomas, celle de *D* à M. G. Rossi; je les prie l'un et l'autre d'agréer mes vifs remerciements.

4 C'a penam plai ren que veja,  
Ni mos chanz non s'esbaudeja  
Si com far solia:  
Per so chascuns pot saber de que me plaingneria.

8 II Tan trop de rasons que dire  
Que non sai vas cal me vire,  
Mas chascuns pes e consshire,  
Et en Tolosa se mire  
12 Quel plus rics a piez d'ausire;  
E qui sen avia,  
Mais valria guerrejes que s'avol plag fazia.

16 III Mais val que hom si defenda  
Que hom l'ausia nil prenda,  
Que mot n'a malvaiz' esmenda  
D'avesques, cui Dieus deissenda!  
Ar prec chascun que m'entenda  
20 Cals fon la bausia  
Que feiron a sel de Fois car en lor se plevia.

24 IV Mais val l'avinenz comtessa  
D'Avignon, cui Dieus adressa,  
Car mielz s'en es entremessa  
Que parens de part Alguessa,  
Que negus cara non dressa  
Ni ten bona via,  
28 Que l'uns ten vas Portegal e l'autre en Lombardia.

V Qui ques fina nis recreza,  
Avignons puej'en proeza  
E par que Dieus lo[s] arrezza,

---

5 con *D.* 7 pero *D.*; me] mi *D.* 8 derazons *D.*; rasos *I.* 9 ual *DIK.*  
10 chascus *I.* 11 toloza *D.* 12 quil *DIK.*; pietz *I.* 13 sen] cen *D.*  
14 aol *D.* 15 deffenda *I.* 20 bauzia *D.* 21 feron *D.* 23 auingnon *D.*;  
dieus *est répété I.* 24 miellz *I.* 26 carra *D.* 28 portogal *D.* 30 auingnons  
*D.*; proenza *DIK.* 31 dieu *D.*; lo *DIK.*

32 Qu'en els es senz e llargueza:  
Ai! rica gent e corteza,  
Vostra gaillardia  
Es honors dels Proensals, on c'om an ni estia.

36 VI En Guillems del Baus si loingna  
Del regissme part Coloingna,  
E met ben en fol sa poingna  
40 Quar sec Fransa ni Borgoingna,  
C'atresil torn en vergoingna  
Con fes la baillia  
C'om li det en Venaisin, don aras a fadia.

VII Pauc a en Deu d'esperanssa  
44 Quil sepulcre desenansa,  
Car [li] clergue e sel de Fransa  
Preson pauc la desonransa  
De Dieu, qu'en penra venjansa,  
48 C'ab lur raubarìa  
An tot los camins els portz [e] d'Acre et de Suria.

---

32 cenz *D.* 35 es] el *D*; proenssaleza *K*; proensalesa *I.* 37 manque *D.*  
39 franza *D.* 40 catressin *D.* 41 baillia *I.* 42 com *I.* 43-47 esperanza,  
desenanza, etc. *D.* 45 creigue *D.* *On pourrait ne rien ajouter ici, en sup-*  
*posant que l'éision n'a pas été faite; de même au v. 49. fransa I.* 46 des-  
onranza *I.* 49 tout *D*; els] el *IK.*

### Traduction.

I. Je suis pareil au faible moulin qui tourne mal quand trop d'eau en gêne le mouvement; j'ai trop de motifs de m'attrister, car c'est à peine si je vois chose qui me plaise; et mes chants ne peuvent être joyeux comme autrefois. Chacun peut savoir ce qui cause mes plaintes.

II. J'aurais tant de choses à dire que je ne sais par où commencer. Que chacun songe au sort de Toulouse et que cet exemple lui profite: on y voit le prince le plus noble du monde souffrir pis que la mort. Si l'on avait eu du bon sens, ne valait-il pas mieux continuer la guerre que faire une paix honteuse?

III. Mieux vaut se défendre que d'être tué ou pris: ce sont de funestes présents que ceux de ces évêques, que Dieu maudisse! Entendez-moi tous et voyez avec quelle perfidie ils ont traité celui de Foix parce qu'il se fait à eux.

IV. Vive au contraire la noble comtesse, Avignon, que Dieu même conduit! Ne s'est-elle pas mieux comportée que ces parents à la façon des Algais? Nul ne relève la tête ni ne prend le bon chemin: mais l'un tire vers le Portugal, l'autre vers la Lombardie.

V. Que d'autres se soumettent et renoncent à la lutte, Avignon exalte sa prouesse; il semble que Dieu même la munisse, car en elle se voit sens et largesse. Ah! nation noble et courtoise, ton énergie est l'honneur des Provençaux, en tout lieu, en tout temps.

VI. Guillaume du Baus s'éloigne de celui qui règne vers Cologne; il dépense en fou ses efforts quand il se met à la suite de France et de Bourgogne; puisse-t-il ne lui en revenir que honte, comme de ce pouvoir qu'on lui donna en Venaisin et qu'il ne possède déjà plus.

VII. Il n'a pas en Dieu une foi sincère, celui qui abandonne le saint sépulcre: certes, les clercs et les Français font peu de cas de la honte infligée à Dieu: mais Dieu se vengera de ceux dont la rapacité a coupé les chemins, fermé les passages qui conduisaient vers Acre et la Syrie.

La partie essentielle de ma tâche consiste évidemment à fixer, aussi exactement que possible, la date de la pièce qu'on vient de lire.<sup>1)</sup> Comme l'a bien vu M. Maus, les limites extrêmes

---

<sup>1)</sup> D'après l'indication de Bartsch (442, 2) elle serait inédite; c'est là une erreur qui a été relevée par M. Schultz-Gora (*Literaturblatt*, 1903, col. 116); Raynouard l'avait imprimée tout entière (*Choix* V, 275; d'après I). Cette édition a été reproduite par E. David (moins les couplets VI et VII) dans l'*Histoire littéraire de la France* (XVII, 595) et par Mahn (*Werke* III, 342). E. David a joint à son édition une traduction (incomplète), plus exacte que celle (incomplète aussi) qu'avait donnée, dès 1774, l'abbé Millot (*Hist. litt. des troubadours* III, 46. — Millot plaçait la pièce avant la soumission de Raimon VI; Diez (*Leben, Index*) ne se prononce pas; E. David voit bien qu'elle se rapporte aux événements de 1216-17 et la croit composée „au moment où l'armée des alliés (*sic*) se rassemblait et allait traverser le Rhône“. M. Maus (*Peire Cardenal's Strophendau*, p. 91) la place entre 1215 et juin 1218. M. Chabaneau,



entre lesquelles on doit la placer sont aisées à déterminer: les v. 12—21 sont évidemment postérieurs à la sentence du concile de Latran qui dépouillait définitivement Raimon VI et séquestrait provisoirement les États du comte de Foix,<sup>1)</sup> les v. 36—42 antérieurs à la mort de Guilhem du Baus (juin 1218). Mais ces limites peuvent être sensiblement resserrées, grâce aux couplets IV et V qui, malgré le vague des expressions qui y règne, font évidemment allusion à des faits précis et connus, qui ne peuvent, malheureusement, être datés qu'à quelques semaines près. Il s'agit sans aucun doute dans ces vers de l'accueil enthousiaste qui fut fait par les Avignonnais à Raimon VI et à son jeune fils à leur retour de Rome:<sup>2)</sup> il faut lire dans la *Chanson de la Croisade* l'émouvant récit de cette journée, qui pourrait bien avoir inspiré les vers de nos poètes.<sup>3)</sup> Quelque temps après, il se produisit des événements graves, pleins de promesses pour la cause méridionale, auxquels notre sirventés est certainement antérieur. Tandis que Raimon VI partait pour l'Aragon, où il allait essayer de rassembler les *faidits* et de recruter de nouvelles troupes,<sup>4)</sup> son fils prenait la conduite des opérations: il allait recevoir l'hommage des villes du Venaissin,<sup>5)</sup> qu'il paraît avoir reconquis sans grande difficulté.<sup>6)</sup> Aussitôt après il entreprenait le siège du château de Beaucaire, dont la garnison était commandée par un lieutenant de Simon de Montfort; on sait comment, malgré l'énergique intervention de celui-ci, les troupes françaises furent forcées de se rendre, à des conditions du reste honorables.<sup>7)</sup> Ce premier échec des

sans s'occuper spécialement de notre sirventés, situe l'un des deux auteurs vers 1215 (*Biographies des troubadours*, p. 162) et l'autre vers 1216 (*ibid.*, p. 176).

<sup>1)</sup> Elle fut promulguée le 14 décembre 1215; texte dans *Histoire de Languedoc* VIII, 681.

<sup>2)</sup> Après la promulgation de l'arrêt du concile, Raimon VI resta quelque temps à Rome pour essayer de fléchir Innocent III (*Chanson*, 3599—3653); son fils y resta „quarante jours“ de plus que lui (*ibid.*, 3672). Leur arrivée à Marseille (*ibid.*, 3737) ne peut donc guère être antérieure aux premiers jours de mars.

<sup>3)</sup> V. 3741—3837. Tomier et Palazi habitaient peut-être Avignon dès cette époque; nous savons du moins par leur autre sirventés qu'en 1226 ils étaient au nombre des assiégés.

<sup>4)</sup> *Chanson*, v. 3874; cf. Pierre de Vaux-Cernay dans D. Bouquet XIX, 106.

<sup>5)</sup> *Chanson*, v. 3842.

<sup>6)</sup> „Il prend villes fortes, grandes et petites, villages et bourgs“, dit simplement la *Chanson* (v. 3869).

<sup>7)</sup> La date du siège ne peut malheureusement être fixée avec une

Français eut un immense retentissement. Écrit après un événement d'un si heureux augure, le sirventés des deux Tarasconnais eût été certainement tout autre. Il respire en somme la tristesse, l'amertume, et il semble même que les auteurs s'efforcent de dissimuler leur découragement. En eût-il été de même après cette victoire, incomplète sans doute, mais pourtant inespérée? L'amertume, les reproches (qui ne sont pas épargnés au comte de Toulouse lui-même) n'eussent-ils pas fait place à l'allégresse et à l'espérance? Les deux poètes se fussent-ils bornés à célébrer Avignon? N'eussent-ils pas félicité aussi les autres villes de Provence, la leur en particulier,<sup>1)</sup> dont l'union venait de produire de si beaux fruits, envoyé enfin un salut enthousiaste au jeune prince, dont la carrière s'ouvrait si brillamment? Cette attitude sombre et découragée me fait même supposer que notre sirventés a été écrit avant l'entrée en campagne du jeune Raimon, c'est-à-dire à un moment où l'on ne pouvait encore prévoir si les villes du Venaissin répondraient à son appel et suivraient le généreux exemple donné par Avignon.<sup>2)</sup>

Quant au couplet relatif à Guilhem du Baus, il confirme ces indications, sans permettre de préciser davantage. Le v. 41 doit faire allusion au privilège impérial du 8 janvier 1215, par lequel Guilhem recevait de l'empereur le titre de roi d'Arles.<sup>3)</sup> Le v. 42 est encore plus facile à expliquer: Guilhem était mis alors vis-à-vis du Venaissin en état de *fadia*, c'est-à-dire que la possession lui en était contestée, et en droit et en fait: en droit

---

précision absolue. Il devait être commencé au mois de juin, car c'est à cette époque que Simon de Montfort quitta précipitamment l'Île-de-France pour porter secours à son sénéchal. Il passait à Pont-sur-Yonne le 2 juillet; le 17 il était arrivé devant Beaucaire, où il se trouvait encore le 24 juillet; mais le 25 août il était à Nîmes (A. Molinier, *Catalogue des actes de Simon de Montfort dans Bibl. de l'École des Chartes*, 1873, p. 483—84). C'est donc entre le milieu de juillet et le milieu d'août qu'il faut placer la reddition de Beaucaire. Cf. *Histoire de Lang.* VI, 492, n. 3.

<sup>1)</sup> Parmi les villes qui prêtèrent à Raimon le secours le plus efficace pendant le siège, Pierre de Vaux-Cernay (ch. 83) cite Marseille, Tarascon et Valabrègue (Dom Bouquet, XIX, 106). Cf. les éloges accordés à Avignon, Marseille et Tarascon dans la *Chanson* (v. 3882—90).

<sup>2)</sup> C'est aussi ce que semblent indiquer les v. 13—14: si la guerre eût déjà recommencé, le conditionnel (*valria*) n'aurait pas de sens.

<sup>3)</sup> Voy. P. Meyer, *Chanson de la Croisade* II, 203, n. 2. Scheffer-Boichorst s'est récemment prononcé en faveur de son authenticité, qui avait été contestée (cf. Schultz-Gora dans *Literaturblatt*, 1903, col. 115—17).

par la décision du concile, qui le réservait au jeune comte;<sup>1)</sup> en fait par la campagne même de celui-ci, qui avait pour résultat de soustraire le pays à son autorité.

La strophe VII ne permet pas non plus de préciser davantage. Il y a dans la strophe IV (v. 28) une difficulté de détail qui ne me paraît pas de nature à ébranler les résultats acquis, et qui sera examinée plus bas.

Notre sirventés me paraît, en résumé, traduire les sentiments des barons et bourgeois provençaux qui avaient, dès la première heure, répondu à l'appel du jeune comte Raimon; il est tout naturel d'y voir aussi une tentative faite par deux d'entre eux pour entraîner ceux de leurs compatriotes qui hésitaient encore.<sup>2)</sup> La date doit en être fixée, sans que l'on puisse préciser davantage, entre mars et juin 1216.

### Notes historiques et grammaticales.

2. Raynouard accepte à tort la leçon de IK (*despleja*) et donne de ce mot (*Lex.* IV, 567), d'après ce seul passage, la traduction, évidemment fautive „faire tournoyer, mettre en mouvement“. C'est *esplejar* qui, d'après l'étymologie, signifie „mettre en action, en mouvement“. Je ne trouve pas en provençal d'exemple de ce sens, mais il est attesté, en français, pour *exploitier* (par ex. *exploitier ses armes, ses forces* dans Godefroy, III, 539, col. a et b). *Desesplejar* signifie naturellement le contraire, „arrêter, entraver le mouvement“.

3. Le mot-à-mot de Raynouard (III, 391): „Trop de raison (*sic*) me refroidit“ ne donne pas de sens; entendez: „la surabondance de sujets“.

---

<sup>1)</sup> Dès le mois de février 1215 Guilhem envahissait les terres d'Empire (c.-à-d. le Venaissin) possédées par le comte de Toulouse et, dès cette époque, Innocent III le sommait de les évacuer (P. Meyer, *loc. cit.*).

<sup>2)</sup> Nous ne pouvons savoir si nos deux poètes chantèrent spontanément ou si leur pièce leur fut demandée par le jeune comte. Nous savons au moins que celui-ci ne dédaignait pas le secours que pouvait lui offrir la poésie: c'est en effet sur son invitation expresse qui fut composé, quelques mois plus tard, le beau sirventés de Rainol d'Apt (80, 6; Stimming, *B. de Born*, 1<sup>e</sup> éd., p. 136) qui est, lui aussi, un appel aux armes, plus vibrant, plus éloquent encore que celui-ci.

9—11. *Vire, conspire, mire*; il faudrait régulièrement des formes en *-ir*; mais la substitution de celles en *-ire* est fréquente, tant au subjonctif qu'à l'indicatif. On en trouve des exemples dans une infinité de pièces lyriques; 3, 3; 9, 18; 10, 1; 29, 18; 30, 4; 67, 1. De même dans les pièces citées par Erdmannsdörffer, *Reimwörterbuch*, p. 191, sous *-idero, -irem, -iret*, etc.

12. Le voisinage du mot *Tolosa* montre que „le plus noble“ ici désigné ne peut être que Raimon VI. *L'avol plag* du v. 14 ne peut évidemment se rapporter qu'à l'acte du mois d'avril 1214 (ou peut-être 1215, suivant M. P. Meyer, *Chanson II*, p. 194 n. 1) dans lequel Raimon VI remettait aux mains d'Innocent III sa personne, celle de son fils, tous ses biens, et s'engageait à résider dans le lieu qui lui serait désigné jusqu'à ce qu'il pût aller implorer son pardon à Rome même (acte publié par D. Bouquet, XIX, 210, n. a).

13. *Avia*, imparfait pour conditionnel (ici conditionnel passé).

17. Le sens primitif de *esmenda* est „réparation d'un dommage“; mais comme cette réparation se fait ordinairement par le versement d'une indemnité, *esmenda* en vint à signifier „cadeau (en argent)“ puis, „cadeau“ en général, ou „faveur“; le mot est souvent associé, comme synonyme, à *do*. Cf. B. de Rovenac (Rayn., IV, 203): „*Ja no vuelh do ni esmenda, Ni grat retener . . .*“ Autres exemples dans Levy, *S. W.* II, 266.

20—21. Raimon-Roger de Foix, après s'être remis, comme Raimon VI, entre les mains de l'Église (*Histoire de Languedoc* VI, 441 et VIII, 643), avait obtenu la nomination de commissaires qui devaient étudier son affaire (*ibid.*, VI, 475); mais Simon de Montfort ne cessa d'entraver leurs opérations (*ibid.*, 494) et à exercer contre le comte des actes d'hostilité qui, en le forçant à se défendre, devaient indisposer le concile contre lui (*ibid.*, 493 et 500). Le château de Foix ne lui fut rendu qu'en 1224 (*ibid.*, 587).

22. *L'avinenz comtessa d'Avignon*, c'est-à-dire „la plaisante comtesse qu'est Avignon“; même emploi de la préposition *de* que dans *un diable d'homme, ce coquin de neveu*. Cf. Tobler, *Verm. Beitr.* I, n° 20. Millot (III, 46) a cru que c'était la comtesse de Toulouse qui était ainsi qualifiée (sous le prétexte que Raimon

était comte d'Avignon, ce qui est inexact). E. David traduit: „l'aimable comtesse d'Avignon“, sans aucun commentaire.

25. *Alguessa*. Ce mot est un nom géographique plaisamment forgé sur le nom des Algais (voyez de nombreux exemples de plaisanteries analogues dans le curieux article de M. Tobler, *Verblümter Ausdruck* etc. dans *Verm. Beitr.* II, 192). Les frères Algais étaient des routiers alors célèbres; le mieux connu, Martin, qui fut sénéchal de Gascogne au moins jusqu'en 1206, vendit successivement ses services à Richard d'Angleterre, aux Croisés, aux comtes de Foix et de Toulouse; il finit par être pendu par les Français en 1212 (*Chanson*, v. 2454; voyez sur ce personnage une note instructive de M. P. Meyer [*ibid.*, II, 109; cf. 522]). On comprend que le nom d'Algai fût devenu synonyme de „déloyal“; c'est en ce sens qu'il est pris dans un passage de P. Cardinal (*loc. cit.*). — Millot a bien vu qu'il y avait là un nom géographique et il fait d'Alguessa une ville frontière; E. David laisse le passage en blanc.

Les parents „du côté d'Alguesse“, c'est-à-dire à la façon des Algais, sont évidemment les princes apparentés aux Raimon qui, sans les trahir positivement, les abandonnent. Ces princes ne peuvent guère être que Jean sans-Terre, Frédéric II, peut-être le jeune Jacques d'Aragon.<sup>1)</sup>

28. Ce vers est le seul qui présente une véritable difficulté. Il doit être entendu, à mon avis, en un sens figuré, le Portugal et la Lombardie désignant deux points également éloignés du théâtre des opérations. Les auteurs n'auraient donc nullement entendu signifier que l'un ou l'autre des princes auxquels ils songent avait des affaires précisément en Portugal ou en Lombardie. On comprendrait que Frédéric II eût pu alléguer la nécessité d'un voyage en Lombardie; mais en réalité il passa toute l'année 1216 en Alsace ou sur les bords du Rhin, et ne parut un instant en Italie (à Padoue) qu'en juin 1217 (Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici II*, I, 514—6). Ni Jacques

---

<sup>1)</sup> Sur la parenté qui unissait ces princes à Raimon VI, voyez *Histoire de Languedoc* VI, 484. Le poète n'a guère pu songer à Henri de Castille, neveu de Raimon par alliance, qui était trop jeune; ni à Sanche de Navarre, son gendre, qui était brouillé avec lui, ni enfin à Philippe-Auguste, son cousin, qui venait d'accepter l'hommage de Simon,

d'Aragon ni Jean sans-Terre ne pouvaient songer réellement à partir pour le Portugal. Le premier, alors âgé de huit ans (né le 2 février 1208) était retenu à Monzon dans une sorte de captivité qui dura au moins jusqu'en juin 1217 (De Tourtoulon, *Don Jaime I*, I, p. 123, n. 2). Le second se débattait dans d'inextricables difficultés intérieures et devait de plus faire face à une invasion imminente des Français (qui débarquèrent le 21 mai, c'est-à-dire vers le moment où se place la composition du sirventés). On pourrait alléguer encore que nos poètes ont en vue, non le roi d'Aragon, mais ses barons, prétextant la nécessité d'aller combattre les Maures des Algarves; mais aucune expédition contre les Sarrasins ne se préparait alors, et je crois ma première explication bien plus naturelle.

29. *Fina*, subj. de *fenir*, fréquemment employé dans les formules d'accord ou de transaction au sens de „en finir (avec une contestation), se déclarer satisfait“ (voyez Levy, *S. W.* III, 445). Le réfléchi a ici le sens de l'intransitif.

30. La faute *Proenza*, commune aux trois mss., s'explique par le sens général. Elle a été accueillie par Raynouard et E. David.

31. *Lo[s]*, c'est-à-dire les Avignonnais, par syllepse.

35. La faute *proensalesa* (commune à IK) s'explique par une fausse intelligence du rythme: le scribe aura voulu rétablir la rime, se croyant arrivé à la fin du vers.

38 ss. Guillaume IV du Baus, prince d'Orange, qui, dès le mois de février 1215, faisait des incursions sur les terres d'Empire (voyez plus haut) était de ceux qui disputaient le Venaissin au jeune Raimon (*Chanson*, v. 3848), risquant ainsi de se brouiller avec l'Empereur. On se souvient qu'il avait reçu de celui-ci, l'année précédente, le titre de roi d'Arles. C'est sans doute la brusquerie de cette volte-face qui aura frappé nos poètes. Il devait être, à ce moment même, en train de perdre le Venaissin, car le jeune Raimon, avant même d'entreprendre le siège de Beaucaire, avait été recevoir l'hommage de Pernes, Malaucène, Baume et avait pris „châteaux, bourgs et châtelets“ (*Chanson*, 3843, 3869).

42. En écrivant, avec les trois mss., *don ara sa fadia* (et en prenant *sa* pour *s'a*), on n'obtient pas un sens satisfaisant. *Donar a sa fadia*, comme imprime Raynouard, convient encore moins. M. Schultz-Gora (*loc. cit.*, col. 116, n. 1) veut lire *s'afadia*, qui ne satisfait pas non plus. En effet le verbe *se afadiar* ne pourrait signifier que „se priver, s'infliger la *faida*, l'interdiction“ (voyez Du Cange, s. v. *faida*); or ce n'est pas Guilhem qui se prive lui-même du Venaissin. En disant que *afadiar* est attesté, M. Schultz-Gora fait sans doute allusion à un passage de *Jaufré* (*Lex. rom.* III, 248 s.) que je ne puis vérifier, mais où *afadigar* (non *afadiar*) pourrait bien être une autre forme de *fasticar*, *fastigar* (*Lex. rom.* III, 281—82).

43—49. Depuis la prise de Jérusalem, la croisade n'avait guère cessé d'être à l'ordre du jour et son organisation définitive constituait l'une des tâches essentielles du concile de Latran; mais au moment où écrivent nos poètes, aucun contingent n'avait quitté l'Europe. Ils se rendent parfaitement compte que le zèle déployé par la papauté et la royauté française contre les hérétiques du Midi avait été une des premières causes de ces interminables retards. Innocent III n'avait pas craint, à plusieurs reprises, d'affecter à la croisade contre les Albigeois une partie des sommes versées par les fidèles pour la délivrance des lieux saints; Honorius III allait bientôt suivre cet exemple (voyez A. Molinier, *Catalogue des actes de Simon de Montfort* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1873, p. 183).

La forme de cette pièce (7 a a a a 5 b 13 b) a été médiocrement comprise par les précédents éditeurs ou critiques. Tous s'obstinent à couper le dernier vers de chaque strophe en deux, dont le premier n'aurait pas de rime (comme s'il pouvait y avoir un vers sans rime). E. David se livre à ce propos à des considérations métriques de la plus haute fantaisie et range la pièce à la fois parmi les „discorts“ et les „retrouances“. M. Maus (*Anhang*, n° 24) a bien vu (p. 91) sa parenté avec un sirventès de Peire Cardinal (*Qui ve gran maleza faire*, dans Raynouard, IV, 355): la seule différence est que nous avons ici un dernier vers de treize syllabes, avec césure toujours masculine (sur cette forme voyez mes *Origines*, p. 452), tandis que P. Cardinal coupe ce vers en deux, dont le premier reçoit une terminaison féminine

parce qu'il doit rimer avec les cinq premiers. Les deux pièces doivent suivre un modèle commun, qui avait probablement la forme, plus simple, de la nôtre, dont E. David a justement noté le caractère populaire: elle offre en effet une modification de la strophe monorime pourvue de refrain (voyez mes *Origines*, p. 397—401); le fameux *so de N'Alamanda* (voyez Kolsen, *Guiraut von Bornelh*, p. 39) n'est pas sans offrir avec cette forme quelque rapport.

Toulouse.

A. JEANROY.





---

Druck von Ehrhardt Karras, Halle a. d. S.

---